

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD311

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 68

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« 18 décembre 1982, publiée par le décret n° 96-774 du 30 août 1996, »,

par les mots :

« 10 décembre 1982 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.